

Mission Permanente de la
République de Côte d'Ivoire
à Genève



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

24^{ème} SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
Genève, du 18 au 29 Janvier 2016

**PASSAGE DE LA BELGIQUE A L'EPU
GENEVE, LE 20 JANVIER 2016**

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

ORATEUR: Karim SILUE, Conseiller

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire souhaite la cordiale bienvenue à la délégation de la Belgique et la remercie pour la présentation exhaustive de son rapport national.

Nous y notons, avec satisfaction, les nombreuses réformes relatives aux droits de l'homme entreprises par le Gouvernement belge au niveau de ses institutions et de sa législation. Nous saluons, à cet égard, la mise en place de programmes visant à lutter contre la pauvreté, ainsi que le renforcement en 2012 de la législation visant à lutter contre la violence domestique, et encourageons la Belgique à poursuivre ses actions dans ce sens.

Tout en reconnaissant les efforts consentis par le Gouvernement belge dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme, la délégation ivoirienne voudrait lui adresser les recommandations suivantes :

- 1- Ratifier la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ;
- 2- Renforcer la législation de lutte contre la discrimination en adoptant un plan national de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance.

Pour conclure, la délégation ivoirienne souhaite plein succès à la Belgique dans la mise en oeuvre des recommandations qu'elle aura acceptées.

Je vous remercie